



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 94047

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le plan d'aide au réseau officinal qui a été dévoilé le 25 octobre 2010. Les mesures annoncées et notamment l'augmentation de 3 centimes d'euro du forfait à la boîte constituent certes des avancées significatives mais il apparaît qu'elles sont jugées insuffisantes par l'ensemble des organisations syndicales qui représentent la profession. Les professionnels concernés évoquent d'autres pistes et notamment l'inscription du paracétamol au répertoire des génériques. En effet, cette molécule représente annuellement 342 millions de boîtes prescrites pour un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros et son inscription au répertoire des générique engendrerait des économies substantielles pour l'assurance maladie et permettrait ainsi de dégager des marges significatives de nature à pérenniser le réseau officinal. Il souhaiterait qu'il lui fasse part de son appréciation quant à la possibilité d'une telle évolution et l'informe des mesures complémentaires envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94047

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12648

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)